



Chambre d'Agriculture de la Somme
 Sandrine EVAÏN
 44 rue du Château d'eau
 80260 VILLERS-BOCAGE

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de la Somme
 19 bis rue Alexandre Dumas
 80096 Amiens cedex 3

Alain LECAT 06 86 37 56 45
 a.lecat@somme.chambagri.fr

Mégane GUILLAUME 06 74 48 84 44
 megane.guillaume@npdc.chambagri.fr

Sandrine EVAÏN 03 22 93 51 20
 s.evain@somme.chambagri.fr

CRÉDIT D'IMPÔT :

vosre formation vous rapporte ! demandez votre crédit d'impôt : 70,21 € par jour de formation avec un plafond de 351,05 € (correspondant à 5 jours de formation dans l'année en 2020), pour les chefs d'exploitation au bénéfice réel. Si vous êtes non imposable, vous percevrez aussi ce crédit d'impôt.

AIDE AU REMPLACEMENT :

Vous venez en formation, faites appel au Service de Remplacement pour vous absenter de votre exploitation l'esprit tranquille ! réduction de 70 €/jour et 105€/jour pour un JA - tél. 03 22 33 69 41



PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION
 AGRICULTUR BIOLOGIQUE

Les bases d'une
 transition
 de la Bio vers
 l'Agriculture biologique
 de conservation

Mardi 1er décembre à la Mairie de
 Talmas (80)
 jeudi 10 décembre à Morchies (62)



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

Les + de cette formation



Appréhender les règles de base de l'A2C afin d'en adapter les pratiques à l'agriculture biologique.

Sortie terrain sur les deux fermes qui nous reçoivent : profil cultural sur les couverts végétaux, échange autour du matériel utilisé.

Reconsidérer sa rotation légumière dans les contraintes de l'A2C bio.



Cette formation s'adresse aux agriculteurs bio et en conversion des Hauts-de-France.

Les deux jours de la formation sont impératifs pour le financement de la formation.



TARIFS

Stagiaire éligible VIVEA, **70 € TTC**/personne si prise en charge du VIVEA.

Stagiaire non éligible VIVEA, coût total de la formation **420 € net**/personne.

Vous ne savez pas si vous êtes éligible VIVEA, contactez Anne Hotte au 03 22 33 69 27

Repas : panier repas à prévoir par vos soins.
Prévoir le règlement par chèque ou CB.



DATES ET LIEU

Mardi 1er décembre

rue Saint-Aubin à la Mairie de Talmas

Jeudi 10 décembre

à Morchies (62)

de 9h00 à 17h00



PROGRAMME

- **Développer** son sol à son potentiel agronomique
- **Composer** les bases d'un semis de couvert végétal et le conduire jusqu'à sa destruction
- **Apprendre** à détruire les couverts et calculer les restitutions sous forme d'engrais espérés
- **Désherber** en présence de résidus de culture avec ou sans vivaces avec les moyens disponibles en agriculture biologique
- **Découvrir** le matériel et outils de la ferme et évaluer la pertinence de ce matériel vis-à-vis de la pratique en A2C
- **Construire** et reconsidérer sa rotation en fonction des contraintes de l'AB2C



INTERVENANTS

Victor LEFORESTIER, formateur en agronomie

Agriculteur en cours de conversion à l'agriculture biologique en système LPC et pratiquant l'A2C depuis 10 ans.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le 25 novembre 2020

LES BASES D'UNE TRANSITION DE LA BIO VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE CONSERVATION

Nom : Prénom :

Adresse (rue) : CP Commune :

Téléphone : Mail :

STATUT :

- Statut** :
 Chef d'exploitation, conjoint collaborateur
 Cotisant solidaire
 Autre
 Associé non exploitant
 Conjoint non collaborateur
 Retraité agricole
 Gérants salariés et salariés agricoles
 Public non agricole ; Préciser :
 Public en cours d'installation

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre de la Somme :

Stagiaire éligible VIVEA, 70 € TTC/personne selon prise en charge du VIVEA **420 €/personne pour les non éligibles VIVEA signature**

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).